

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17
Nombre de membres en exercice : 17
Date de convocation et d'affichage : 8 septembre 2023

PRESENTS : (13 membres)

Mesdames Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, André MARTHEY, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (3 membres)

Mesdames Marie BRETON, Messieurs Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

A DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 14 ; pour : 14 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°7

Monsieur le Président rappelle que les huit syndicats d'énergies de Bourgogne Franche-Comté se sont engagés conjointement depuis plusieurs années dans la transition énergétique en proposant notamment à leurs adhérents un service d'efficacité énergétique dans l'objectif de diminuer les consommations énergétiques de leur patrimoine bâti et de leur parc d'éclairage public, de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Cette collaboration territoriale s'est renouvelée par la signature en décembre 2022 d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique avec la Région, l'ADEME, l'État, et les huit syndicats d'énergies.

Véritable pilier de la transition énergétique, l'efficacité énergétique devient le cœur de métier des syndicats d'énergies qui ont su développer une expertise unique et sont aujourd'hui des acteurs incontournables. Les années de coopération entre les syndicats ont forgé en Bourgogne-Franche-Comté une ambition commune aux huit structures : agir ensemble pour préserver l'environnement et l'avenir des territoires.

Dans le cadre de ce partenariat fort, le Territoire d'Énergie Bourgogne-Franche-Comté, constitué par les huit syndicats départementaux, a été lauréat des appels à manifestation d'intérêt « Cohérent Efficace et Durable pour la Rénovation Énergétique (CEDRE) » et « Soutien aux Élus (locaux) - Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux » (SEQUOIA) réalisés dans le cadre du programme « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) ».

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230920-DEL18785200

Ces programmes ACTEE CEDRE et ACTEE SEQUOIA ont constitué pour les huit syndicats d'énergies l'opportunité de renforcer le service d'efficacité énergétique proposé à leurs collectivités adhérentes dans l'objectif de mutualiser les actions, d'accélérer et de massifier leur mise en œuvre.

Aujourd'hui, suite au retour d'expérience positif de ces deux programmes, les huit syndicats d'énergies souhaitent poursuivre et amplifier le développement des actions d'efficacité énergétique engagées dans ce programme afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de collectivités de leur territoire.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose que Territoire d'Énergie Bourgogne-Franche-Comté candidate à plusieurs saisons du Fonds CHÊNE dans le cadre du programme ACTEE+, CEE PRO INNO 66, sur les thématiques suivantes :

- En ressources humaines, la mise en place de personnel dédié pour accompagner les collectivités dans la connaissance, la correction et l'amélioration de leur situation énergétique de façon opérationnelle dont l'objectif principal est la baisse des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des collectivités ainsi que la maîtrise de leur dépense énergétique dans un contexte financier tendanciel à la hausse ; pour développer des montages et portages financiers d'opérations innovants ; et pour gérer des groupements d'achats ;
- En ingénierie par la réalisation de pré-diagnostics, d'audits énergétiques, d'études pour la substitution d'une énergie fossile, ... permettant la définition des travaux à mettre en œuvre en vue de réaliser des économies d'énergies, financières et de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- En outils de suivi énergétique avec le déploiement de régulation/télégestion, l'achat de matériel de mesures, et l'acquisition d'un logiciel de suivi énergétique des bâtiments, dans l'objectif de renforcer le suivi et l'analyse des données énergétiques des collectivités ;
- En solution informatique de management de l'énergie (SIME) pour permettre le suivi et l'analyse des contrats, des marchés, des consommations et des dépenses afin de disposer d'un outil de gestion performant, indépendant de tout fournisseur d'énergie ;
- En maîtrise d'œuvre, par la réalisation d'études techniques pour les projets de rénovation globale de niveau BBC, et par la réalisation de missions de suivi de chantier, notamment dans le cadre des groupements d'isolation des combles perdus ;
- En assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour sensibiliser et accompagner les collectivités dans la mise en place d'une stratégie de sobriété énergétique.

Les huit syndicats d'énergies s'engagent à développer en étroite synergie toutes les opérations de ce programme pour lesquelles il s'est inscrit, de mutualiser les résultats des études menées et de partager les retours d'expérience de chacun.

Pour la mise en œuvre de ce programme, il est proposé que le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, soit désigné coordonnateur du groupement. A ce titre, il sera susceptible de recevoir les subventions du programme ACTEE+ Fonds Chêne au titre du groupement et reversera à chaque syndicat sa part. Il désignera un interlocuteur privilégié de la FNCCR pour le suivi du programme, qui se chargera de collecter auprès des syndicats tous les documents nécessaires à l'élaboration de la candidature. Chaque syndicat d'énergie reste maître d'ouvrage des opérations sur son territoire et aura en charge de transmettre à la FNCCR les justificatifs des actions réalisées.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230920-DEL1B7B5200

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **VALIDE** la candidature du SIED 70, dans le cadre du groupement des huit syndicats d'énergies Bourgogne-Franche-Comté au Fonds CHÊNE du programme ACTEE+ (CEE PRO INNO 66).
- 2) **VALIDE** la désignation du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, coordonnateur du groupement des huit syndicats d'énergies.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la FNCCR pour la mise en œuvre de ce programme ACTEE+ - CEE PRO INNO 66 sur le territoire de la Haute-Saône.
- 4) **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à réceptionner les subventions issues du programme ACTEE+ - CEE PRO INNO 66 et à reverser à chaque syndicat d'énergies leur part afférente aux actions réalisées sur leur territoire.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUZ



REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230920-DEL1B7B5200